



CONDITIONS D'OUVERTURE – MESURES PREVENTIVES



Affichage des mesures préventives et d'organisation des entraînements



Fermeture du club-house et bar, terrasse...
Vente alimentaire à emporter possible



Accès aux seuls licenciés FFBT sur réservation préalable respectant la limite de rassemblement fixée par les directives gouvernementales



Accueil et vente de consommables :
Intérieur : Client unique
Extérieur : Distanciation (4m²)



Mise en place de procédure de planning
FU, DTL, PC, CS : 3 tireurs maxi par planche
SC, ZZ : 1 tireur sur le pas de tir



Mise à disposition de gel hydroalcoolique pour tous, nettoyage et désinfection des espaces communs notamment des sanitaires



Organisation des parkings, règles de circulation et accès aux installations



Equiperment des personnes autorisées à accéder au matériel (masques, gants, badge)



Délimitation de zones d'attente individuelles aux abords des pas de tir (4m²) et condamnation des lieux ne permettant pas la distanciation



Organisation et affichage des mesures spécifiques sur les pas de tir : accès, nombre de tireurs, postes...



Mise hors d'usage des équipements non indispensables : râteliers, tables, chaises...



Incitation au règlement par carte bancaire et chèque ou appoint pour les règlements espèces

Le club est en droit d'instaurer des consignes complémentaires plus restrictives

Le club est en droit d'exclure toute personne ne respectant pas les consignes en vigueur